



APPEL À PRÉQUALIFICATION

Cabinets d'architecture et bureaux d'ingénierie

Publié par : Zipline CI SARL

Référence : ZCI-PQ-2026-004

Date de publication : 10 Août 2026

Date limite de soumission : 20 Août 2026

Adresse de soumission : africa.procurement@flyzipline.com, cc ange.akanza@flyzipline.com

1. CONTEXTE

Dans le cadre du développement de ses activités en Côte d'Ivoire, Zipline CI SARL prévoit la réalisation de nouveaux centres de distribution et d'infrastructures opérationnelles.

Les projets concernés seront principalement situés dans :

- **l'Ouest de la Côte d'Ivoire ;**
- **le Nord de la Côte d'Ivoire.**

Afin de soutenir la préparation et l'exécution de ces projets, Zipline souhaite constituer une liste restreinte de cabinets d'architecture et de bureaux d'ingénierie qualifiés, disposant des compétences techniques, humaines, organisationnelles et financières nécessaires.

Le présent processus constitue une **préqualification**. Il ne comporte pas, à ce stade, de demande d'offre financière ni d'attribution de marché.

Les cabinets présélectionnés pourront ultérieurement être invités à participer à des demandes de cotations restreintes portant sur des missions spécifiques de conception, d'études techniques, de préparation de dossiers de consultation ou d'assistance à la réalisation des travaux.

2. OBJET DE LA PRÉQUALIFICATION

La présente procédure vise à identifier des structures qualifiées pour les besoins suivants :

Groupement de consultants (Cabinet d'architecture agréé (ordre des architectes) & Cabinet d'Ingénierie agréé (CHANIE))

Les prestations futures pourront notamment porter sur :

Mission 1: Cabinet d'Architecture

- la programmation architecturale ;
- les études conceptuelles ;
- les esquisses ;
- les avant-projets sommaires et détaillés ;
- les plans architecturaux ;
- la coordination des études ;
- la préparation des dossiers de permis et autres autorisations ;
- la préparation des dossiers de consultation des entreprises ;
- l'assistance technique pendant les travaux.

Mission 2: Bureaux d'ingénierie

Les prestations futures pourront notamment inclure :

- études de génie civil ;
- études structurelles ;
- études électriques ;
- études de plomberie et d'assainissement ;
- études CVC et ventilation ;
- études VRD ;
- sécurité incendie ;
- estimations quantitatives et budgétaires ;
- préparation des plans techniques et documents d'exécution ;
- supervision ou assistance technique pendant les travaux.

3. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Les candidats devront être légalement constitués et autorisés à exercer en Côte d'Ivoire.

Ils devront obligatoirement présenter un accord de groupement.

Ils devront fournir au minimum les documents suivants :

Documents administratifs (pour chacun des membres du groupement)

- Registre du Commerce et du Crédit Mobilier ;
- Déclaration Fiscale d'Existence ;
- statuts de l'entreprise, le cas échéant ;
- Attestation de Régularité Fiscale en cours de validité ;
- Attestation de mise à jour CNPS en cours de validité ;
- attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.

Agrément et inscription professionnelle

Pour les cabinets d'architecture :

- preuve d'inscription à l'Ordre des Architectes de Côte d'Ivoire ;
- identité et numéro d'inscription de l'architecte responsable.

Pour les bureaux d'ingénierie :

- inscription ou agrément auprès des organismes compétents, notamment le cas échéant l'agrément **CHANIE** ou tout autre agrément reconnu pour l'exercice des missions concernées.

Les exigences d'inscription professionnelle sont également prévues dans le dossier général de préqualification de Zipline pour les cabinets d'architecture et d'ingénierie.

4. CAPACITÉS TECHNIQUES ET EXPÉRIENCE (POUR CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT)

Les candidats devront fournir les éléments suivants :

- présentation générale du cabinet ;
- domaines de spécialisation ;
- nombre d'années d'expérience ;
- structure organisationnelle ;
- implantation géographique ;
- effectif permanent ;
- liste des experts et employés clés ;
- CV, diplômes et certificats professionnels du personnel proposé ;
- description des outils, logiciels et moyens techniques disponibles ;
- liste des projets similaires réalisés au cours des cinq dernières années ;
- au moins trois références clients vérifiables.

Une attention particulière sera accordée aux expériences portant sur :

- bâtiments industriels ;
- centres logistiques ;
- entrepôts ;
- centres de distribution ;
- bâtiments techniques ;
- projets réalisés en dehors d'Abidjan ;
- projets situés dans des zones à accès logistique contraignant ;
- projets multidisciplinaires impliquant l'architecture, la structure, les fluides et les réseaux techniques.

Pour chaque projet de référence, le candidat devra indiquer :

- le nom du client ;
- la localisation ;
- la nature de la mission ;
- la superficie du projet ;
- la date de réalisation ;
- la valeur du contrat, si elle peut être communiquée ;
- les coordonnées d'une personne de référence ;
- Attestation de service fait

5. CAPACITÉ FINANCIÈRE (POUR CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT)

La capacité financière du candidat constituera un élément important de l'évaluation.

Les candidats devront fournir :

- les états financiers ou comptes annuels des trois dernières années ;
- le chiffre d'affaires annuel des trois dernières années ;
- une attestation bancaire datant de moins de trois mois ;
- les coordonnées de leur établissement bancaire ;
- une présentation de leurs principaux contrats en cours ;
- toute information utile permettant d'évaluer leur stabilité financière et leur capacité à mobiliser les ressources nécessaires.

Aucune proposition d'honoraires ni offre financière relative aux futurs sites n'est demandée à ce stade.

La demande de cotation interviendra uniquement après la préqualification, lorsque les cabinets retenus auront reçu les termes de référence détaillés, les données relatives aux sites et l'étendue précise des missions.

6. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE (RÉCAPITULATIF)

Le dossier devra comprendre :

1. Une lettre de manifestation d'intérêt signée ;
2. Une présentation du cabinet ;
3. Les documents administratifs et fiscaux ;
4. Les agréments et inscriptions professionnelles ;
5. La structure organisationnelle ;
6. La liste du personnel clé ;
7. Les références de projets similaires ;
8. Les références clients ;
9. Les documents relatifs à la capacité financière ;
10. Les politiques HSE, qualité, éthique et anti-corruption disponibles ;
11. Une déclaration relative aux conflits d'intérêts et aux litiges en cours.

Toutes les soumissions devront être transmises au format PDF et regroupées dans un document unique. Plusieurs fichiers ne seront acceptés qu'en cas de contrainte technique dûment justifiée.

7. CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'évaluation pourra être réalisée selon la pondération suivante :

Critère	Pondération
Conformité administrative et professionnelle	Éliminatoire
Expérience générale du cabinet	25 %
Expérience sur des projets similaires	35 %
Logiciels	20 %
Capacité et stabilité financières	20 %
Total	100 %

Une note minimale de **70/100** pourra être exigée pour la préqualification.

Zipline pourra également procéder à :

- des vérifications de références ;
- des entretiens avec les équipes proposées ;
- des visites des bureaux du candidat ;
- des vérifications administratives et financières ;
- des demandes d'informations complémentaires.

8. MODALITÉS DE SOUMISSION

Les dossiers devront être transmis par voie électronique à :

africa.procurement@flyzipline.com, cc ange.akanza@flyzipline.com

Objet de l'email :

Préqualification – Cabinets d'architecture et d'ingénierie – [Nom du candidat]

Date limite : 18 Août 2026

Les demandes de clarification devront être transmises à la même adresse avant la date indiquée dans le calendrier de la procédure.

9. CONDITIONS GÉNÉRALES

La présente procédure de préqualification ne constitue ni une attribution de marché ni un engagement de Zipline à confier une mission aux candidats présélectionnés.

Zipline se réserve le droit de :

- accepter ou rejeter toute candidature ;
- demander des précisions ou des documents complémentaires ;
- vérifier les informations fournies ;
- modifier ou annuler la procédure ;
- présélectionner un nombre limité de cabinets ;
- inviter uniquement les cabinets présélectionnés aux consultations futures.

La préqualification ne garantit pas l'attribution d'un contrat.

Les cabinets retenus recevront ultérieurement des dossiers spécifiques précisant notamment :

- la localisation exacte des sites ;
- le programme fonctionnel ;
- l'étendue des prestations ;
- les livrables attendus ;
- le calendrier ;
- les conditions contractuelles ;
- les modalités de présentation des offres techniques et financières.